Rapport final et décompte du projet Espace communal

A. La fin d'un long parcours

Le 21 mai 2018, le corps électoral de la Commune Les Bois a approuvé un crédit de Fr. 6'685'000.-pour la réalisation du projet Espace communal. Le coût pour le projet était devisé à Fr. 7'092'405.-

Les travaux ont débuté fin juin 2017 et se sont terminés mi-août 2018. Dès le lundi 27 août, les enfants de l'école ont pu fouler pour la première fois le sol de la nouvelle salle de gymnastique aux Bois.

Le 27 octobre 2018, l'Espace communal Les Bois a été inauguré. Cette inauguration était l'aboutissement d'une aventure qui aura duré 15 ans, avec les premières démarches visant à construire une nouvelle salle de gymnastique lancées en 2003.



page 1/5

B. Coûts de la réalisation du projet

CFC	Libellé	Montants devisés	Coûts de réalisation
0	Terrain	6 300	3 072.00
1	Travaux préparatoires	232 580	175 168.05
2	Bâtiment	4 786 792	5 311 561.75
3	Équipement d'exploitation	341 768	364 168.80
4	Aménagements extérieurs	1 141 492	758 212.70
5	Frais secondaires et compte d'attente	376 579	195 692.35
9	Ameublement et décoration	206 894	218 972.85
	Totaux	7 092 405	7 026 848.50

C. Coût total du projet

Le coût global du projet « Espace communal Les Bo	:		
	<u>montants déf.</u>		
1.Acquisition des terrains	Fr.	354'700	368'120
2.Crédit du Concours d'architecture		129'550	146'210
3.Crédit relatif aux honoraires			
d'avant-projet et de projet	Fr.	930'000	971'743
4. Crédit relatif à la construction du premier projet	Fr.	8'550'000	1'351'677
Coût total du projet no 1	<u>Fr.</u>	9'964'250	<u>2'744'671</u>
5. Report des positions 1 a 3	<u>Fr.</u>	2'765'927	2'837'750
6.Crédit relatif aux honoraires du second projet	Fr.	410'000	563'303
7. Crédit relatif à la construction du second projet	Fr.	6'685'000	6'463'545
Coût de la construction du second projet <u>Fr. 7'095'000</u>			7'026'848
Coût total définitif y/c le report positions 1 - 3	9'864'598		

Nous voici au terme de la présentation du décompte des coûts de construction de ce nouvel immeuble. Afin de clarifier la situation et pour avoir une vision de l'avenir financier de la commune, les éléments comptables suivants ont été pris en compte.

D. Financement et coût financier du projet

D1 – Subventions et autres contributions	prévisions	montant déf.	
Subventions cantonales 24.2 %	Fr.	745'540	941'124
Loterie Romande	Fr.	150'000	150'000
Patenschaft	Fr.	250'000	250'000
Dons divers	Fr.	30'770	30'770
Total subventions et autres contributions	Fr.	1'176'310	1'371'894

D2 - Calcul de l'investissement net

		prévisions	montant déf.
Coût total définitif de l'ensemble	Fr.	9'860'927	9'864'598
./. Déduction des subventions et dons			
Subventions cantonales	Fr.	745'540	941'124
Autres contributions	Fr.	430'770	430'770
./. Utilisation de provisions existantes	Fr.	726'000	1'963'972
Investissement total net (yc. montants déjà dépensés)	Fr.	7'958'617	6'528'732

D3 - Coût financier de l'investissement

Le coût financier de cet investissement est composé de l'amortissement de la dette sur 50 ans (2%) et des intérêts débiteurs (de 1.5%).

Dès 2018 le coût financier annuel à charge du compte administration est estimé comme suit :

Libellé	prévisions (e	en Fr.)	situation définitive(en Fr.)	
	montant	coûts	montant	coûts
	de la dette	annuels	de la dette	annuels
Amortissement de la dette 2 % s/	7'958'617	159'172	6'528'732	130'574
* Intérêts débiteurs 1.5 % s/	7'958'617	119'380	6'528'732	97'930
Coût financier la 1 ^{ère} année	279'895		228'504	
* dès la 2 ^e année l'intérêt diminuera cl		2'387		
Estimation revenus des locations Total produits	Fr. Fr.	11'000 11'000		

E. Incidences pour le budget communal et les contribuables

<u>Produits</u>				
Revenus des locations Espace communal	Fr.	11'000		
Évolution des charges				
Coût financier 1ère année *	Fr.	211'604		
$*$ dès la 2^e année l'intérêt diminuera chaque année de $Fr.\ 2'387.$ -				
Coût d'exploitation	Fr.	90'200		
Considérant les produits, la charge annuelle net est de	Fr.	307'704		

La planification financière établie avant la réalisation de l'investissement présupposait une augmentation de la quotité d'impôt. Les résultats financiers de ces dernières années ont démenti ces prévisions et il a été possible jusqu'à ce jour d'éviter une augmentation de la quotité. Avec les modifications de la loi fiscale des entreprises et la réduction de la charge fiscale des personnes physiques, les données ont passablement évolué. Aussi, si la commune devait se résoudre à proposer une augmentation de la quotité d'impôt, ce ne sera pas dû exclusivement à la réalisation de ce nouveau bâtiment mais également à la conjugaison de facteurs fiscaux qui sont imposés par l'échelon supérieur.

Récapitulation

Rappel des contraintes

Sans refaire l'historique il faut rappeler les quatre conditions de reprise qu'avait fixé l'exécutif communal après l'interruption du chantier fin 2014.

- Respect de l'enveloppe financière initial (selon votation de novembre 2013).
- Utilisation et mise en valeur des gros œuvres réalisés en 2014.
- Respect de normes de sécurité, de qualité, énergétiques et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Achèvement des installations durant la législature en cours (fin 2017).

L'étude de diverses variantes d'optimisation le projet a eu pour conséquence les mesures suivantes :

- Réduction du volume bâti en réunissant tous les espaces dans un seul bâtiment. Donc évolution vers une salle polyvalente (sport, culture, école, sociétés).
- Utilisation optimisée du volume de ce bâtiment par l'intégration de la salle de travaux manuels et de la salle de musique.
- Simplification du bâtiment en réalisant un toit plat végétalisé.
- Utilisation d'une matière première renouvelable en réalisant une construction en bois (structure, façades et parois intérieures) posée sur le gros œuvre existant.
- Simplification des aménagements extérieurs sans limiter leur développement futur.
- Intégration d'énergies renouvelables par l'installation de panneaux solaires thermiques sur le toit (pour produire de l'eau chaude).
- Déconstruction de l'actuelle halle de gymnastique.

Conclusions

Après un périple qui a duré environs 15 ans avec plusieurs tentatives de faire avancer le dossier, les idées ont muri et les opinions évoluées et elles ont ouvert la porte à une solution grâce aux facteurs de réussite suivants :

- Tune analyse sans tabous et une réorientation complète du projet.
- *Un travail en profondeur avec variantes et la patience de le faire.*
- Tune action concertée entre le CC et la commission de construction.
- Le courage et la confiance du CG qui a soutenu les démarches de l'exécutif.
- © L'apport des utilisateurs et le soutien populaire.
- La collaboration efficace et créative avec le bureau d'architecte.
- * L'efficacité de la direction des travaux
- * Les efforts des artisans et entreprises, bref l'ensemble des acteurs.

Citoyens et contribuables, citoyens, membres des autorités communales ou de commissions, mandataires, entreprises et artisans, ont relevé ensemble un défi et gagné le pari. Le pari de soutenir le projet est aussi l'expression d'une ambition et de la confiance en l'avenir.